

4. la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger.

LEFEBVRE-DURUFLÉ (NOËL-JACQUES), représentant en 1849, ministre, sénateur du second Empire, né à Pont-Audemer (Eure) le 19 février 1792, mort à Pont-Authou (Eure) le 3 novembre 1877, fit de bonnes études au collège de sa ville natale et vint à Paris en 1812 pour faire son droit. Une brochure intitulée *Lettre de Nicolas Boileau à M. Etienne*, dont il était l'auteur, le mit en relations avec ce dernier qui le présenta au duc de Bassano, et lui fit obtenir un emploi au ministère d'Etat. Il venait d'entrer au conseil d'Etat (1814), quand il fut révoqué par la Restauration. Il se mêla aux luttes du parti libéral, concourut à la fondation du *Nain Jaune*, et collabora au *Mercure de France*; puis, ayant épousé, en 1822, la fille de M. Duruflé, riche manufacturier d'Elbeuf, il devint son associé, se consacra à l'industrie, et introduisit dans ses usines divers procédés de fabrication employés avec succès en Angleterre et en Amérique. En 1847, il quitta les affaires. Après s'être porté plusieurs fois, sous Louis-Philippe, candidat de l'opposition dynastique à la Chambre des députés, contre M. Ern. Hébert, dans la circonscription de Pont-Audemer, il échoua encore, au lendemain de la révolution de 1848, lors des élections à la Constituante. Mais il réussit à se faire nommer conseiller général de l'Eure, et, le 13 mai 1849, il entra à l'Assemblée législative, comme représentant de ce département, élu, le 6^e de la liste conservatrice, par 53,568 voix (93,065 votants, 125,952 inscrits). Membre de la majorité, il fut rapporteur du projet de loi sur les associations ouvrières, membre de la commission de Penquête agricole, commerciale et industrielle, et vota pour l'expédition de Rome, et pour la loi Falloux-Parieu sur l'enseignement. En 1850, il contribua à faire voter l'augmentation du traitement du président de la République. Il fut récompensé de son dévouement à la politique personnelle du prince-président par le portefeuille de l'Agriculture et du Commerce (23 novembre 1851), qu'il échangea, après le coup d'Etat, le 25 janvier 1852, contre celui des Travaux publics. Il avait été nommé, après le coup d'Etat, membre de la Commission consultative. Son passage au ministère fut marqué par l'établissement de la ligne télégraphique entre Turin et la France, par la concession de paquebots sur la Méditerranée, par la construction de 2,000 kilomètres de chemins de fer, etc. Le 28 juillet suivant, M. Lefebvre-Duruflé quitta le ministère et fut appelé au Sénat. Il siégea dans cette assemblée jusqu'à la fin de l'Empire, qu'il soutint constamment de ses discours et de ses votes, et fut promu, le 14 août 1862, grand-officier de la Légion d'honneur. La révolution du 4 septembre l'avait rendu à la vie privée, lorsque des opérations financières irrégulières l'amènèrent, comme administrateur de la « Société industrielle », devant la police correctionnelle. M. Lefebvre-Duruflé, poursuivi pour escroquerie, fut déclaré coupable d'infraction à la loi sur les sociétés et condamné le 2 décembre 1873, à 10,000 francs d'amende. Cette condamnation entraîna, en décembre 1874, la radiation de la liste des membres de la Légion d'honneur. M. Lefebvre-Duruflé, mort en 1877, a laissé quelques travaux littéraires et

économiques parmi lesquels : *Tableau historique de la Russie* (1812); *Almanach des années* (1814 à 1817); *Ports et côtes de France de Dunkerque au Havre* (1831); *Considérations sur la nécessité de donner en France un nouvel essor au commerce d'exportation* (1843), etc. De son mariage avec Mlle Duruflé, M. Lefebvre avait eu neuf enfants. Après la déconfiture industrielle de son père, l'un d'eux, peu disposé à entrer dans le commerce, et épris d'études théologiques et religieuses, fut séduit par la religion des Mormons, et s'embarqua pour les Etats-Unis. Il se fit recevoir citoyen de l'Utah, après avoir abjuré le catholicisme, mais, deux ans après, il alla demander à Rome le pardon de ses erreurs. Peu après, il songea à se faire musulman, partit pour Tunis, où, six mois après, il fut nommé iman de la mosquée de cette ville, sous le nom de Si-Ahmed. Il devint, vers 1830, iman de la mosquée des Sabras à Kairouan, et, lors de l'expédition de Tunisie, ce fut grâce à son intervention que la « ville sainte » ouvrit ses portes sans conditions et sans coup férir à nos soldats, le 26 octobre 1831.

LEFEBVRE-HERMANT (NARCISSE), député de 1846 à 1848 et de 1852 à 1860, né à Arras (Pas-de-Calais) le 4 mars 1795, mort à Saint-Omer (Pas-de-Calais) le 25 octobre 1860, fils de Lefebvre-Cayet (*V. p. haut*), se livra à l'étude des questions administratives et économiques. Nommé, le 9 novembre 1828, adjoint au maire de Saint-Omer, il occupa ce poste jusqu'au 18 juillet 1830, époque à laquelle il donna sa démission. Il entra, le 27 septembre de la même année, au conseil municipal, fut membre du comité de bienfaisance, de la commission sanitaire, conseiller d'arrondissement en 1833, conseiller général du 10 avril 1842 à sa mort, administrateur des hospices et des prisons, etc., et reçut, le 13 février 1842, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Le 1^{er} août 1846, les électeurs du 7^e collège du Pas-de-Calais (Saint-Omer) le nommèrent député par 391 voix sur 554 votants et 623 inscrits, contre 132 à M. Dekeiser et 120 à M. Baudens. M. Lefebvre-Hermant siégea jusqu'en 1848 dans les rangs de la majorité conservatrice. Rallié à la politique présidentielle de L.-N. Bonaparte, il fut désigné, le 29 février 1852, comme le candidat du gouvernement au Corps législatif dans la 4^e circonscription du Pas-de-Calais, et fut élu député par 20,375 voix (24,789 votants, 36,092 inscrits) contre 3,481 à M. de Saint-Amour, ancien représentant, et 884 à M. Papelen. Il s'associa au rétablissement de l'empire et fit partie de la droite dynastique jusqu'à sa mort, après avoir obtenu sa réélection, le 22 juin 1857, par 22,889 voix (22,960 votants, 35,283 inscrits). Le 13 août de la même année, il avait été promu officier de la Légion d'honneur. La ville de Saint-Omer lui doit, entre autres fondations, celle de la Société des Antiquaires de la Morinie, celle d'un établissement de bains, des lavoirs publics, etc., M. Lefebvre-Hermant fut remplacé comme député, le 9 décembre 1860, par M. Le Sergeant de Monneceve.

LEFEBVRE-LAROCHE (PIERRE-LOUIS), député au Corps législatif de l'an VIII à 1803, dates de naissance et de mort inconnues, entra dans les ordres, puis se déclara pour la Révolution. Il eut personnellement, à la prise de la Bastille et à plusieurs circonstances de la journée du 14 juillet, une part importante, dont fait mention, à plusieurs reprises, la relation

officielle publiée par le *Moniteur*. Le peuple ayant découvert, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de cinq milliers de poudre, cette poudre, portée en triomphe à l'Hôtel de Ville, y fut déposée dans une salle basse, et confiée à la surveillance de l'abbé Lefebvre, qui fut chargé d'en faire la distribution : « Cette dangereuse commission, lit-on dans le *Moniteur*, mit plusieurs fois ce brave et respectable abbé à deux doigts de sa perte. Le jour même on tira un coup de fusil sur les tonneaux dont il était gardien, et un coup de pistolet sur sa propre personne. Pendant la nuit, la porte de la salle qui lui servait de magasin fut brisée sous ses yeux à coups de hache qui faisaient feu sur les clous dont elle était garnie. Enfin, un homme ivre entra peu de temps après dans ce magasin ou plutôt cette mine, située sous la salle des électeurs toujours remplie de citoyens, y entra, la pipe à la bouche, et continua de fumer sur les barils ouverts, malgré les plus instantes représentations; heureusement l'abbé s'avisait de lui acheter sa pipe allumée, et la lança dans la cour. » Le comité permanent de la milice parisienne déclara qu'il « applaudissait aux vertus peu communes de M. l'abbé Lefebvre ». D'autre part, il proclama, quelques jours après, que « les sollicitudes de M. l'abbé Lefebvre ne s'étaient point bornées à la garde des poudres; que sa charité l'avait porté, dans la journée du mardi, jusqu'à faire distribuer, de ses deniers, du pain et du vin aux hommes affamés qui venaient assiéger son magasin ». Le *Moniteur* ajoute : « MM. les députés de l'Assemblée nationale ont été émus de tant de preuves d'un si grand zèle : ils ont chargé le comité permanent d'en témoigner leur satisfaction à M. l'abbé Lefebvre, et de conserver à la commune, par tous les procédés chers au patriotisme, les services inappréciables d'un si vertueux citoyen. » Membre de la commune, il courut encore les plus grands dangers à l'Hôtel de Ville dans les journées des 5 et 6 octobre. Les envahisseurs lui avaient déjà passé une corde au cou, quand une femme coupa la corde et lui sauva la vie. Lefebvre-Laroche, qui s'était fait connaître encore par la publication des œuvres complètes d'Helvétius, était devenu curé constitutionnel de *Francis-Auteuil* (Seine), lorsqu'il fut appelé, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, à faire partie, comme député de la Seine, du nouveau Corps législatif. Il y siégea jusqu'en 1803.

LEFEBVRIER (FRANÇOIS-ANNE-JOSEPH), député au Conseil des Cinq-Cents, et au Corps législatif de l'an VIII à 1803, né à Josselin (Morbihan) le 4 juin 1767, mort à une date inconnue, « fils de M. Mathurin Lefebvriér, notaire et procureur au comté de Porhoët, et de demoiselle Julienne-Jeanne Gautier », était avocat et occupait le poste d'administrateur du Morbihan, lorsque, le 25 germinal an VI, il fut élu député de ce département au Conseil des Cinq-Cents. Favorable au coup d'Etat de brumaire, il fut désigné, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur pour représenter le même département au nouveau Corps législatif, où il siégea jusqu'en 1803. Peu après (3 frimaire an XII), il fut nommé conseiller de préfecture du Morbihan.

LE FESSIER (JACQUES-ANDRÉ-SIMON), député en 1791, né à Argentan (Orne) le 23 février 1738, mort à Argentan le 2 décembre 1806, entra dans les ordres, puis adhéra à la Révolution. Evêque constitutionnel de l'Orne (février

1791), il fut élu, le 7 septembre 1791, député de ce département à l'Assemblée législative, le 3 sur 10, par 265 voix (477 votants.) Il prit part de part aux discussions, et vota avec la majorité réformatrice : mais un sieur La Houardière, procureur de la commune de Sées, ayant fait parvenir à l'Assemblée une dénonciation contre M. Le Fessier, celui-ci riposta par un écrit intitulé : *Je ne m'y attendais pas, ou Réponse de M. Le Fessier, évêque du département de l'Orne et député à l'Assemblée nationale, à la dénonciation du sieur La Houardière*. Ce fonctionnaire accusait l'évêque et son conseil « d'intolérance » et de « persécution fanatique » à l'égard des sœurs de la Providence et de l'Hôtel-Dieu. M. Le Fessier, dans sa brochure, s'exprime ainsi à cet égard : « L'évêque et son conseil vous ont dit : Vos sœurs de la Providence égarent vos enfants; elles leur inspirent l'horreur de la Constitution; elles font chanter, en guise de cantiques spirituels, des chansons contre les prêtres qui ont prêté serment. Qu'avez-vous répondu ? Rien; et la jeunesse a été perdue, parce que la loi a été négligée. Réclamer l'exécution de la loi, est-ce donc à vos yeux intolérance, persécution fanatique ? L'évêque et son conseil vous ont représenté que vos Sœurs Hospitalières, égarées jusqu'au fanatisme, environnaient vos malades de leurs séductions; qu'elles détournaient ces infortunés de recevoir les consolations de la religion offertes par les prêtres assermentés, qu'elles n'avertissaient point pour porter les sacrements. Ils vous ont dit qu'il était scandaleux de voir des filles qui doivent l'exemple, fuir jusqu'au fond des caves, de peur que la bénédiction des ministres, dont les mains se sont élevées pour jurer fidélité à la patrie, ne les atteignent. Ils vous ont dit : Faites cesser ce contraste désoleant. Des filles honnêtes, pieuses et zélées se présentent; acceptez-les pour concourir à l'observation de la loi. Qu'avez-vous répondu ? Rien. Que répondez-vous maintenant ? Des horreurs. Ici mon sang bouillonne... » L'évêque terminait ainsi : « En parlant du fanatisme et un peu des fanatiques, vous dites avec beaucoup d'esprit, M. de La Houardière : *La bête est dans le piège, qu'on l'assomme !* Ce mot sent un peu l'intolérance. Et moi, parlant de la calomnie et un peu du calomniateur, je dis tout bonnement : *La bête est dans le piège, qu'on lui pardonne*. C'est à quoi je conclus, et certes, M. de la Houardière, avec toute votre tolérance, vous ne vous y attendiez pas. » M. Le Fessier disparut de la scène politique après la session.

LEFEUVRE (CLAUDE-FRANÇOIS), député au Corps législatif de 1811 à 1815, représentant aux Cent-Jours, né à Dammartin (Seine-et-Marne) le 29 septembre 1748, mort à Paris le 5 novembre 1818, « fils de messire Hilaire Lefeuve, avocat, et de Jeanne Bonnet-Billard, » commissaire ordonnateur à Fontainebleau, fut choisi par le Sénat conservateur, le 8 mai 1811, comme député de Seine-et-Marne au Corps législatif impérial. Il y siégea jusqu'en 1815, et fut, le 10 mai de cette année, élu représentant à la Chambre des Cent-Jours par l'arrondissement de Fontainebleau, avec 45 voix sur 53 votants et 113 inscrits, contre 6 à M. Sédillez. Il entra dans la vie privée à la seconde Restauration. Chevalier de l'Empire.

LEFÈVRE (PIERRE-NICOLAS-PASCAL), représentant du peuple en 1848, né à Yvetot (Seine-Inférieure) le 10 avril 1798, mort à Yvetot le 27 février 1865, filateur dans sa ville natale,

filz de ses œuvres. s'occupa de questions ouvrières, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée constituante, le 11^e sur 19, par 125,250 voix. Membre du comité du travail et du comité de l'industrie, il vota en général avec la fraction monarchiste de la Chambre, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en arrestation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il rentra dans la vie privée.

LEFÈVRE (HENRI), représentant en 1871 et député de 1876 à 1877, né à Blois (Loir-et-Cher) le 29 août 1825, mort à Canterets (Hautes-Pyrénées) le 4 juillet 1877, ingénieur civil, fut chargé de la construction d'un chemin de fer dans les Alpes-Maritimes où il se fixa. Il se présenta pour la première fois, le 8 février 1871, comme candidat républicain, dans les Alpes-Maritimes où il obtint, sans être élu, 6,284 voix sur 20,928 votants. La démission de Garibaldi et l'option de M. Marc-Dufraisse pour la Seine ayant amené une élection complémentaire dans le même département, il fut élu représentant à l'Assemblée nationale, le 2 juillet 1871, par 13,579 voix (30,319 votants, 57,858 inscrits.) M. Henri Lefèvre se fit inscrire à la gauche et à l'Union républicaine et vota pour la dissolution de l'Assemblée, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, contre l'état de siège, contre la loi des maires, contre le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, il adressa aux conseillers municipaux des Alpes-Maritimes une lettre leur recommandant de ne voter que pour des candidats républicains; il se représenta aux élections du 20 février suivant pour la Chambre des députés et fut élu, dans l'arrondissement de Puget-Théniers, par 3,610 voix (4,657 votants, 6,738 inscrits), contre 371 à M. Tancrède de Hauteville. Il revint siéger parmi les radicaux de la Chambre, et s'associa à la protestation des 363 contre le gouvernement du Seize-Mai. Il mourut peu après la dissolution de la Chambre (4 juillet 1877), et fut remplacé, le 14 octobre suivant, par le duc Decazes.

LEFÈVRE (FRANÇOIS-ERNEST), député de 1881 à 1889, né au Havre (Seine-Inférieure) le 15 août 1833, mort à Paris le 9 novembre 1889, étudia le droit et se fit recevoir avocat. Inscrit au barreau de Paris, il publia, en 1858, un ouvrage intitulé : *Des légistes et de leur influence aux XII^e et XIII^e siècles*. Il s'occupa aussi de politique, fit de l'opposition à l'Empire dans les rangs du parti républicain, et, lors de la fondation du journal *le Rappel*, devint rédacteur et gérant de la nouvelle feuille. Il eut une part active à toutes ses polémiques et, en 1875, il entra au conseil municipal de Paris comme représentant du quartier des Epinettes. Président du conseil municipal et aussi du conseil général de la Seine, il fut, en 1879, remplacé, dans le quartier des Epinettes, par M. Henry Maret. Lors des élections législatives de 1881, M. E. Lefèvre se présenta d'abord comme can-

didat radical dans la 1^{re} circonscription du Havre, son pays natal : il n'y obtint que 5,758 voix contre 6,507 à M. Peulevey, député sortant, réélu. Mais, le 4 décembre 1881, l'option de M. Camille Pelletan pour Aix ayant déterminé une vacance dans la 1^{re} circonscription du 10^e arrondissement de Paris, M. Ernest Lefèvre fut élu dans cet arrondissement par 3,935 voix sur 7,902 votants et 15,496 inscrits, contre 2,617 à M. André Murat et 630 à M. Dujarrier. Il siégea à l'extrême-gauche, proposa (juin 1882) d'enlever au ministre le droit d'expulser les « réfugiés politiques » sans la ratification du décret par le conseil d'Etat : interpella le gouvernement (mars 1883), lors des affaires de Montceau-les-Mines, sur les mesures à prendre pour assurer la liberté politique et religieuse des travailleurs dans les concessions de mines faites par l'Etat, et parla (avril 1884), en faveur du scrutin de liste par arrondissement pour l'élection des conseillers municipaux de Paris, avec une représentation proportionnelle à la population. Avec la fraction avancée du parti républicain, il se prononça contre les ministères Gambetta et J. Ferry, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour l'élection de la magistrature par le peuple, contre les crédits de l'expédition du Tonkin. En dehors du parlement, M. E. Lefèvre fut un des principaux membres de la *Ligue pour la revision de la Constitution*. Parent de M. Auguste Vacquerie et intimement lié avec la famille de Victor Hugo, il fut désigné par le grand poète comme l'un de ses exécuteurs testamentaires. Porté sur plusieurs listes républicaines et radicales dans le département de la Seine, aux élections d'octobre 1885, il réunit au premier tour de scrutin 188,475 voix, et, admis sur la liste unique, dite de conciliation, qui fut présentée au second tour, il fut élu député de la Seine, le 6^e sur 34, par 288,146 voix (416,886 votants, 564,338 inscrits). Lors de la constitution du bureau de la nouvelle Chambre, M. Ernest Lefèvre, candidat du parti radical, fut nommé, par ses collègues, vice-président, avec 335 voix, et fut plusieurs fois réélu depuis, notamment le 8 janvier 1889. Il opina contre les ministères opportunistes de la législature, soutint le ministère Floquet, se prononça contre la politique boulangiste et, en dernier lieu, s'abstint sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), et vota contre l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger.

LEFÈVRE. — Voy. ORMESSON (D').

LEFÈVRE-GINEAU (LOUIS, CHEVALIER D'AINELLES, BARON), député au Corps législatif de 1807 à 1815, représentant aux Cent-Jours, député de 1820 à 1824 et de 1827 à 1829, né à Authe (Ardennes) le 7 mars 1751, mort à Paris le 3 février 1829, fut élevé par un oncle, curé dans les Ardennes, et termina ses études à Reims. Grâce à la recommandation de l'évêque de Pamiers son parent, il devint professeur de mathématiques des enfants du baron de Breteuil. Il put cependant suivre les cours du collège royal et de l'école des ponts et chaussées, fut quelque temps adjoint à la Bibliothèque royale et obtint, en 1788, la chaire de physique expérimentale qui venait d'être créée au Collège de France. Pour sa leçon d'ouverture, il fit devant ses auditeurs la synthèse de l'eau. Au moment

de la Révolution, Lefèvre-Gineau fut nommé administrateur des subsistances à Paris. Il fit ensuite partie de la commission du système décimal et devint inspecteur général des études. Membre de l'Institut (section de physique), administrateur du collège de France, membre de la Légion d'honneur (4 frimaire an XII), créé baron de l'Empire le 2 juillet 1808, M. Lefèvre avait été nommé, le 17 février 1807, par le Sénat conservateur, député des Ardennes au Corps législatif : son mandat lui fut renouvelé le 6 janvier 1813. Il adhéra à la déchéance de l'empereur en 1814, se prononça à la Chambre contre la censure, contre la restitution aux émigrés de leurs biens non vendus, et pour la réduction du nombre des membres de la cour de Cassation. Il fut réélu, le 10 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, dans l'arrondissement de Mézières, par 55 voix (78 votants), et fit partie de la commission chargée de la revision des lois constitutionnelles. Réélu, le 4 novembre 1820, dans les deux arrondissements des Ardennes, à Mézières, avec 154 voix (302 votants, 365 inscrits), contre 145 au vicomte de Rémont, et à Vouziers avec 188 voix (326 votants, 396 inscrits), contre 100 à M. de la Tour du Pin, il opta pour Mézières, fut remplacé à Vouziers, le 8 mars 1821, par M. Veilande, siégea dans les rangs de l'opposition libérale, et se prononça nettement contre les lois d'exception. Le ministère le raya en 1824 de la liste des professeurs du collège de France, mais avec réserve du traitement. Après avoir échoué aux élections de 1824, il rentra au parlement, le 17 novembre 1827, réélu dans l'arrondissement de Vouziers, par 134 voix (209 votants, 256 inscrits), contre 60 à M. Harmand d'Abancourt; il reprit place dans l'opposition, mourut en février 1829, et fut remplacé, le 26 mai suivant, par M. Clausel. M. Lefèvre-Gineau n'a publié que la leçon d'ouverture, déjà citée, dans le tome xxxiii du *Journal de physique*, et quelques notes scientifiques, à la suite du poème de Delille : *Les Trois règnes de la nature*.

LEFÈVRE PONTALIS (GERMAIN-ANTONIN), député au Corps législatif de 1869 à 1870, représentant en 1871, député de 1885 à 1889, né à Paris le 19 août 1830, fils d'un ancien notaire de cette ville, descendant par sa mère du célèbre architecte Soufflot, et dont le grand-père maternel siégea au Corps législatif du premier Empire, fit de très brillantes études classiques au collège Bourbon, prit sa licence es-lettres (août 1852) et fut reçu docteur en droit en 1855, avec une thèse remarquable sur la *Condition légale de la femme mariée*. Déjà auditeur au conseil d'Etat (1852), il devint auditeur de première classe en 1857, et collabora à la *Revue des Deux-Mondes*, au *Journal des Débats*, où il fit alors, dans les rangs du parti conservateur libéral, une opposition modérée à l'Empire. Il quitta le conseil d'Etat pour se présenter, le 31 mai 1863, comme candidat indépendant au Corps législatif, dans la 3^e circonscription de Seine-et-Oise, où il réunit 13,412 voix contre 16,657 à Pélou, M. Dambry, candidat officiel, député sortant. Diverses publications importantes, comme la *Hollande au XVII^e siècle*, *Les lois et les mœurs électORALES en France et en Angleterre* (1864), *La liberté individuelle*, achevèrent de le mettre en évidence. Il se présenta aux élections législatives du 24 mai 1869, dans la même circonscription, avec un très grand nombre de concurrents : MM. Eugène Rendu, Léon Say, Grégory

Ganasco, le duc d'Ayen, etc.; mais, ayant obtenu au premier tour 11,493 voix contre 11,526 à M. Eugène Rendu, candidat officiel, il engagea avec succès la lutte au scrutin de ballottage : 15,595 voix sur 30,307 votants et 34,867 inscrits, contre 14,505 à M. Eugène Rendu, l'envoyèrent siéger au Corps législatif. Il prit place au centre, dans le tiers-parti, fut un des premiers signataires de la demande d'interpellation des 116 (juillet 1869), parla, dans la session de 1870, sur l'enquête agricole, sur le budget de l'instruction publique, sur l'amélioration du traitement des instituteurs, sur l'élection des maires par les conseils municipaux, et, après la chute de l'Empire, se prononça pour la prompte convocation d'une Assemblée nationale. Elu, le 8 février 1871, représentant de Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale, le 3 sur 11, par 25,472 voix (53,330 votants, 123,875 inscrits), il se fit inscrire à la réunion présidée par M. Feray, demanda (février 1872) la nomination d'une commission chargée d'examiner les projets de libération du territoire, et soutint jusqu'au 24 mai le gouvernement de Thiers; sous le ministère de Broglie, il se rapprocha de la droite, avec laquelle il vota pour le septennat, et se rallia à l'amendement Wallon, ainsi qu'à l'ensemble des lois constitutionnelles. A deux reprises, il fut chargé des rapports sur l'organisation et les attributions du Sénat. Membre de plusieurs commissions importantes, notamment de celle des finances et des lois constitutionnelles, il fut rapporteur du projet de loi Savary sur les conditions d'éligibilité, et prit la parole dans plusieurs discussions, sur les lois concernant les conseils municipaux, les conseils généraux, le conseil d'Etat, l'organisation de la magistrature, la suppression de la mairie centrale de Lyon, la loi électorale, etc. Il fut porté, en décembre 1875, sur la liste des sénateurs inamovibles qui fut battue par la liste de gauche, et fit partie du conseil supérieur de commerce, de l'agriculture et de l'industrie. Aux élections législatives du 20 février 1876, il fut le candidat du parti conservateur dans la 1^{re} circonscription d'Avesnes (Nord), où il réunit 7,633 voix contre 8,484 à l'élu républicain, M. Guillemain. De nouveau candidat, avec l'appui du maréchal de Mac-Mahon, le 14 octobre 1877, dans le même collège, il échoua avec 8,791 voix contre 9,279 au député sortant, un des 363, M. Guillemain. Mais, les élections du 4 octobre 1885 ramenèrent M. Lefèvre-Pontalis au parlement : inscrit sur la liste conservatrice du Nord, il passa, au premier tour de scrutin, le 12^e sur 20, avec 161,653 voix (292,696 votants, 348,224 inscrits). Il prit place au centre droit, parut plusieurs fois à la tribune, proposa sans succès (20 février) avec M. Lockroy que les élections au scrutin de liste n'eussent lieu que lorsque plusieurs sièges seraient vacants, demanda vainement la réduction de l'indemnité parlementaire, combattit (mars 1886) la proposition relative à l'expulsion des princes, ainsi que l'indemnité demandée pour les victimes du 24 février 1848, réclama l'intervention des conseils municipaux dans le choix des instituteurs et des institutrices laïques ou congréganistes, présenta et défendit (29 novembre 1888 et 19 janvier 1889) deux amendements à la loi militaire, l'un en faveur des dispenses intéressant les écoles françaises d'Orient ou d'Afrique et les œuvres des missions, l'autre tendant à verser les étudiants en médecine et les ecclésiastiques dans le service de santé en cas de mobilisation (rejeté par 329 voix contre 227). Il proposa et

fit voter la loi contre les cris publics, préconisa le vote sous enveloppe, parla dans la discussion sur le transfert au Panthéon des cendres de Carnot et de Baudin, intervint dans les débats relatifs au rétablissement du scrutin d'arrondissement et à l'organisation de la haute cour de justice, et fut chargé (1888) du rapport sur le budget de la Chambre, où il proposa d'importantes économies, et du rapport qui concluait contre le mandat impératif qu'il représentait comme contraire au régime parlementaire. M. Lefèvre-Pontalis a voté contre la politique coloniale et scolaire des ministères républicains, et, en dernier lieu, contre le rétablissement du scrutin d'arrondissement (11 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution, contre les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, contre les poursuites contre le général Boulanger. M. Lefèvre-Pontalis a fait paraître, en 2 volumes (1885), un ouvrage sur le grand pensionnaire *Jean de Witt*, couronné par l'Académie française, et a été élu, au premier tour, le 2 juin 1888, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

LEFÈVRE-PONTALIS (JULES-AMÉDÉE), représentant en 1871, né à Paris le 20 juin 1833, frère du précédent, fit de brillantes études classiques et suivit les cours de la faculté de droit de Paris. En 1855, l'année même où il fut reçu avocat, il débuta dans les lettres par un discours sur les écrits du duc de Saint-Simon, qui obtint le prix d'éloquence à l'Académie française. L'Académie avait proposé ce sujet dès 1854, mais elle n'avait pas cru devoir décerner de récompense cette année-là, et M. Villemain, secrétaire perpétuel, écrivit à ce propos, dans son rapport : « Il faut un grand travail pour répondre à son appel et pour la justifier de l'avoir fait; il faut ce sérieux précoce qui vient par l'ardeur de l'étude et qui colore de la vérité même des faits la réflexion et le style d'un jeune écrivain. » M. Amédée Lefèvre-Pontalis concourut et partagea le prix avec M. Eugène Poitou, conseiller à la cour d'appel d'Angers. « L'auteur, écrit encore M. Villemain, a su bien louer à la fois Saint-Simon et Louis XIV; et il réunit quelques vues saines et nouvelles en histoire à l'admiration finement instructive d'une des œuvres de notre grande prose française du XVIII^e siècle. » Ces succès académiques ouvrirent à M. Amédée Lefèvre-Pontalis l'accès de la *Revue des Deux-Mondes* où il publia quelques études sur Chateaubriand, etc., il collabora aussi au *Correspondant*. Il avait donné en librairie un ouvrage intitulé là *Liberté de l'histoire* (1860), et s'était acquis, dans les cercles légitimistes, une certaine notoriété, lorsqu'il fut désigné, après la chute de l'Empire, par les conservateurs d'Eure-et-Loir, comme candidat à l'Assemblée nationale. Élu, le 8 février 1871, le 3^e sur 6, par 27,964 voix (54,301 votants, 85,164 inscrits), il prit place à droite, fit partie du bureau de la réunion des Réservoirs, prit une part active aux tentatives de restauration monarchique (1873), réclama une indemnité exceptionnelle pour la ville de Châteaudun, fit partie des commissions de décentralisation, d'enquête sur les établissements pénitentiaires, de la commission des Trente, des commissions de l'organisation municipale de Paris, des délits politiques, du jury en matière de presse, de la restitution des biens de la famille d'Orléans, etc. Rapporteur du projet Raudot portant suppression

des conseils de préfecture (1872), du projet de prorogation de l'Assemblée (1875), il parla dans les discussions sur les conseils généraux (juillet 1871), sur la nomination des maires (janvier 1874), sur les conseils municipaux (juin-juillet), sur le mode d'élection des sénateurs (21 juillet 1875), combattit la proposition Rivet (août 1871), et, dans un discours qui fut très remarqué, demanda (10 mars 1873), lors de la discussion sur les attributions des pouvoirs publics, qu'on sortit du provisoire et qu'on se prononçât résolument entre la monarchie et la république. Il vota : pour la paix, pour les prières publiques, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le pouvoir constituant de l'Assemblée, contre la dissolution, pour la chute de Thiers au 24 mai, pour le septennat, pour l'état de siège, pour la loi des maires, pour le ministère de Broglie, contre les amendements Wallon et Pascal Duprat et contre l'ensemble des lois constitutionnelles. M. Amédée Lefèvre-Pontalis déposa une proposition tendant à ordonner la revision de tous les décrets législatifs du gouvernement de la Défense nationale. Après la dissolution de l'Assemblée, il se représenta, le 20 février 1876, comme candidat monarchiste, dans l'arrondissement de Châteaudun, où il n'obtint que 3,907 voix contre 10,510 à M. Dreux, républicain, élu. Devenu, aux élections du 14 octobre 1877, le candidat officiel du maréchal de Mac-Mahon, il réunit en cette qualité 4,226 voix contre 11,074 au même concurrent, M. Dreux, des 363, réélu. Porté, le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice d'Eure-et-Loir, il échoua avec 25,146 suffrages sur 63,940 votants. Président du comité conservateur de Châteaudun, vice-président de la Société d'agriculture, président du comité des écoles libres d'Eure-et-Loir, il s'est retiré du barreau en 1876, et a accepté les fonctions de président du conseil d'administration des mines de la Loire, d'administrateur des Messageries maritimes, des Messageries nationales, de la Société générale, et de censeur de la Société de Crédit industriel et commercial.

LEFIOT (JEAN-ALBAN), membre de la Convention, né à Lormes (Nièvre) le 27 février 1755, mort à Paris le 15 février 1839, fils de maître Paul Lefiot, contrôleur des actes, et de demoiselle Anne Berle, était, avant la Révolution, avocat au présidial et bailliage royal de Saint-Pierre-le-Moutier. Devenu, en 1790, procureur syndic du district de la même ville, il fut, le 5 septembre 1792, élu membre de la Convention par le département de la Nièvre, le 3^e sur 7, avec 326 voix (387 votants). Révolutionnaire ardent, Lefiot prit place à la Montagne, vota « la mort » dans le procès de Louis XVI, et fut envoyé en mission à l'armée des Pyrénées, où il se lia avec La Tour d'Auvergne; ils éprouvaient ensemble dans les loisirs de la vie militaire, les *Commentaires* de César. En l'an II, il prit la parole à la Convention sur le gouvernement révolutionnaire, qu'il fut chargé d'organiser dans les départements du Cher, de la Nièvre et du Loiret. Lefiot avait reçu des pouvoirs illimités : il en usa avec une modération qui lui valut, du comité de salut public, des reproches et son rappel (27 mars 1794), notamment pour avoir fait mettre, à Cosne, les détenus en liberté. Plusieurs personnes suspectes ou compromises, entre autres Mme de Berny, mère d'un conseiller à la cour royale de Paris, lui avaient dû la vie et la liberté; il avait également apaisé, par la seule persuasion, des émeutes provoquées par la disette, et pré-

servé Nevers de la famine (germinal an II). Rappelé comme modéré, il crut devoir se couvrir en lançant une proclamation dans laquelle il n'était question que « d'arrêter les tièdes, d'écraser les coupables », etc. De plus, il adressa à la Convention, sur la mission qu'il avait remplie, un rapport qui contenait ce passage : « Après avoir comparé mes opérations avec les décrets existants, les moyens que j'ai employés pour former l'esprit public avec la direction que la Convention y donnait elle-même, s'il se trouve quelqu'un qui dise : *J'ai mieux fait que cet homme-là*, je le croirai sous le rapport des talents; mais s'il entend parler des intentions louables, du saint amour de la patrie, de l'enthousiasme pour la justice, des principes sévères de la probité, du désir de voir les Français heureux, je jure que mon détracteur ment à sa conscience! » Dans l'assemblée, où il ne fut d'ailleurs pas inquiété, il prit une part assez active aux discussions relatives à l'instruction publique; il se prononça contre la réaction thermidorienne, et invoqua la question préalable sur la proposition de mettre en arrestation plusieurs représentants, à la suite de l'émeute du 12 germinal. Cette attitude le désigna aux attaques de la nouvelle majorité : Dubois-Crancé le dénonça « pour avoir envoyé quatre des signataires de la lettre des citoyens de Montargis contre la journée du 20 juin, au tribunal révolutionnaire, prononcé la détention d'un très grand nombre jusqu'à la paix, et infligé à tous les autres un blâme public, avec menace de la guillotine au moindre acte d'incivisme. » Leflot reconnut les faits, mais rejeta tout sur les ordres reçus du comité de salut public. Il n'en fut pas moins, malgré l'intervention de Lanthenas, décrété d'arrestation le 21 thermidor an III. Il resta près de trois mois en prison, fut rendu à la liberté par l'amnistie du 4 brumaire an IV, et refusa une place de chef de division au ministère de la justice, que lui offrait Merlin (de Douai), pour se fixer à Nevers où il reprit la profession d'avocat. Elu juge au tribunal de cassation pour la Nièvre (25 germinal an VI), il vit cette élection annulée. Il accepta, aux Cent-Jours, les fonctions gratuites de conseiller de préfecture. Atteint par la loi du 12 janvier 1816 contre les régicides, il se réfugia à Aix-la-Chapelle, puis à Liège où il se fit inscrire comme avocat. Il rentra en France après la révolution de juillet, et reçut du gouvernement une pension viagère. Il mourut à Paris, plein de vigueur encore, dans sa 84^e année.

LE FLO (ADOLPHE-CHARLES-EMMANUEL), représentant en 1848 et en 1849, ministre, représentant en 1871, né à Lesneven (Finistère) le 2 novembre 1804, mort au château de Néchoât, près Morlaix (Finistère), le 16 novembre 1887, entra à l'École de Saint-Cyr en 1823, et en sortit sous-lieutenant au 2^e léger le 1^{er} octobre 1825. Passé en Afrique comme lieutenant (5 novembre 1830), il se conduisit brillamment à la prise de Constantine, devint capitaine le 20 janvier 1836, se battit au col de la Mouzaïa, et fut nommé (21 juin 1840) chef de bataillon aux zouaves, puis lieutenant-colonel du 22^e de ligne (31 décembre 1841), et colonel du 32^e le 29 octobre 1844. Promu général de brigade par le gouvernement de la République, le 12 juin 1848, il fut, quelques jours après, nommé commandant de la subdivision de Bône et envoyé (23 août) comme ministre plénipotentiaire à Saint-Petersbourg. Moins d'un mois après (17 septembre) il fut élu représentant du

Finistère à l'Assemblée constituante par 24,016 voix (33,033 votants, 141,371 inscrits), en remplacement de M. de Quatrebarbes dont l'élection avait été annulée. Il prit très peu de part aux travaux de l'Assemblée, et ne put siéger qu'au retour de sa mission, en mars 1849. M. Le Flo prit alors place dans les rangs de la droite, et vota : pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie des transportés, contre l'abolition de l'impôt des boissons. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du Finistère à l'Assemblée législative, le 2^e sur 13, par 58,102 voix (86,649 votants, 150,165 inscrits), il fit partie de la majorité antirépublicaine, jusqu'au moment de la scission entre les monarchistes parlementaires et l'Élysée. Il combattit alors la politique de Louis-Napoléon, qu'il avait soutenue dans la législature précédente, fut nommé questeur de l'Assemblée, et devint en cette qualité un des adversaires les plus en vue du président. Le général Le Flo soutint énergiquement la proposition faite par son collègue à la questure, M. Baze, de donner au président de la Chambre le droit de requérir directement la force armée. Aussi, dans la nuit du coup d'État (2 décembre 1851), fut-il arrêté au palais de la Chambre, incarcéré à Vincennes, puis à Ham, et expulsé de France par un décret du 9 janvier 1852. Il passa alors en Belgique, puis en Angleterre. En 1853, on liquida à 4,000 francs sa pension de retraite. Autorisé à rentrer en France dès 1857, il vécut à l'écart tant que dura l'Empire, dans son château de Néchoât (Finistère). Au début de la guerre franco-allemande, il demanda au ministre de la Guerre d'être réintégré dans les rangs de l'armée; on le lui refusa. Mais, un lendemain du 4 septembre 1870, et bien que ses opinions orléanistes fussent notoires, le gouvernement de la Défense nationale l'appela aux difficiles fonctions de ministre de la Guerre. Quelques jours après, il était remplacé dans l'armée avec le grade de général de division « à la date du 2 décembre 1851 ». Resté à Paris pendant la guerre, le général Le Flo eut à s'occuper de l'armement de l'armée active et de la garde nationale : à différentes reprises, il se prononça, dit-on, pour l'offensive, et on lui prête plusieurs projets énergiques restés d'ailleurs sans effet. Après la capitulation, M. Le Flo fut élu par les conservateurs du Finistère (8 février 1871), représentant de ce département à l'Assemblée nationale, le 2^e sur 13, par 62,145 voix (76,088 votants, 162,667 inscrits). Arrivé à Bordeaux, il se démit de son portefeuille en même temps que Jules Favre, Gambetta, etc.; mais M. Thiers le maintint, comme ministre de la Guerre, dans le cabinet, dit de conciliation, du 19 février. Le 17 mars, il revint à Paris et assista au conseil des ministres qui décida d'enlever les canons restés à Montmartre. Mais son autorité, comme chef d'une armée vaincue, était précaire; le plan du général Vinoy fut accepté par le conseil, malgré l'avis de son supérieur immédiat. Pendant le second siège de Paris, le général Le Flo seconda le gouvernement de Thiers dans sa lutte contre la Commune. Après l'entrée des troupes dans Paris, il donna sa démission de ministre, fut remplacé par le général de Cissey, et appelé au poste d'ambassadeur de France à Saint-Petersbourg (1^{er} juin). Il fut cordialement accueilli par l'empereur Alexandre, et ses relations personnelles avec le tsar profitèrent aux intérêts de la France. Le 1^{er} juin 1874, il signa à Saint-Petersbourg un traité de com-

merce et de navigation avec la Russie, une convention consulaire et une convention pour le règlement des successions. En 1875, il se trouva directement mêlé aux négociations où le tsar intervint lui-même, et qui eurent pour conséquence d'empêcher un nouveau conflit entre la France et l'Allemagne. Constamment absent de l'Assemblée nationale en raison de ses fonctions diplomatiques, le général Le Flo fut étranger à ses délibérations. Il refusa, en 1875, la candidature à un siège de sénateur inamovible, qui lui était offerte par le centre gauche. Admis à la retraite en 1879, il fut remplacé à Saint-Petersbourg par le général Chanzy. Depuis lors, il vécut dans la retraite, aux environs de Morlaix, et déclina plusieurs fois encore diverses candidatures. Chevalier de la Légion d'honneur en 1837, officier en 1841, commandeur en 1848, il avait été promu à la dignité de grand-officier le 6 novembre 1877. Comme ministre de la Guerre, il serait téméraire d'affirmer que le général Le Flo ait été à la hauteur des fonctions acceptées par lui dans les terribles circonstances de 1870. En revanche, comme diplomate, son souvenir vivra en raison des qualités d'habileté, de perspicacité et de patriotisme qu'il a montrées à l'étranger.

LE FLOC'H (CORENTIN), député en 1789, né à Quanguisern en Lignol (Morbihan) le 31 janvier 1754, assassiné au même lieu en 1796, était un riche propriétaire cultivateur avant la Révolution. Élu, le 22 avril 1789, député aux États-Généraux par le tiers-état de la sénéchaussée d'Hennebont, avec 102 voix sur 174 votants, il vint à Versailles en costume breton, siégea à gauche, et vota silencieusement avec la majorité réformiste. Après la session, il fut nommé maire de Lignol (septembre 1791) : il occupait encore ces fonctions lorsqu'un parti de chouans envahit sa maison, l'arracha de son lit, et le fusilla sur place, à bout portant (1795).

LEFOLLET (HERVÉ-FRANÇOIS), député au Conseil des Cinq-Cents, représentant aux Cent-Jours, né à Saint-Lô (Manche) le 7 mars 1758, mort à Caen (Calvados) le 20 novembre 1827, « fils de François Lefollet, laboureur, et de Foy Le Mercier », était président du tribunal criminel de Saint-Lô, lorsqu'il fut élu, le 25 germinal an VII, député de la Manche au Conseil des Cinq-Cents ; il se montra favorable au coup d'État de brumaire, et fut nommé, le 22 germinal an VIII, président du tribunal criminel de la Manche, le 25 prairial an XII membre de la Légion d'honneur, et le 12 mai 1811 président de chambre à la cour impériale de Caen. Après avoir représenté à la Chambre des Cent-Jours l'arrondissement de Valognes, qui l'y avait envoyé, le 13 mai 1815, par 39 voix sur 65 votants, contre 14 à M. Salley, maire de Barfleur, M. Lefollet reprit à la cour son siège de président, qu'il conserva sous la seconde Restauration. Il mourut à Caen, en 1827, président honoraire.

LEFORESTIER (RAYMOND), COMTE DE VENDEUVRE, député de 1877 à 1881, né à Manneville (Calvados) le 23 septembre 1813, mort à Paris le 20 mars 1887, entra à Saint-Cyr le 18 novembre 1831, en sortit sous-lieutenant, passa à l'école de Saumur (27 décembre 1833), et fut nommé lieutenant (20 décembre 1840), et capitaine instructeur (14 juillet 1844). Il fut envoyé en Afrique, où il devint capitaine commandant (10 décembre 1849) et chevalier de la Légion d'honneur. Revenu en France cette

même année, chef d'escadron (10 août 1853), il entra, en 1856, dans les cuirassiers de la garde impériale, fut promu lieutenant-colonel le 14 mars 1859, prit part à la campagne d'Italie et assista à Solferino. Officier de la Légion d'honneur (23 août 1861), colonel (13 août 1865), commandeur de l'ordre (10 septembre 1868), il tenait garnison à Lunéville lors de la rupture avec la Prusse ; il fit partie de la division de cavalerie de réserve Bonnemains, et chargea à Moorsbron (Reichshoffen). Général de brigade quelques jours après (25 août), il battit en retraite sur Châlons, assista à Sedan, où, sur la fin de la journée, ses cuirassiers chargèrent encore en désespérés, et fut emmené prisonnier en Allemagne. En 1871, il commanda la subdivision du Calvados, puis, en 1874, la brigade de cavalerie du 3^e corps, et passa dans le cadre de réserve en 1875. Le 14 octobre 1877, il fut élu, comme candidat du gouvernement du 16 mai, député de la 1^{re} circonscription de Caen (Calvados), avec 6,609 voix (12,017 votants, 14,579 inscrits) contre 5,372 à M. Houyvet. Il siégea dans la minorité conservatrice, vota contre les ministères républicains, ne se représenta pas aux élections d'août 1881, et fut mis à la retraite, comme général de brigade, le 12 novembre suivant.

LEFORT (DENTS), député en 1789, né à Cantaleu (Seine-Inférieure) le 31 décembre 1733, mort à une date inconnue, propriétaire à Cantaleu, fut élu, le 22 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Rouen. Il opina silencieusement avec la majorité de la Constituante et n'appartint pas à d'autres assemblées.

LEFORT (LIPHARD-JULIEN), député en 1789, né à Orléans (Loiret) en 1737, mort à Orléans le 17 mars 1812, négociant dans cette ville, fut, le 26 mars 1789, élu député du tiers aux États-Généraux par le bailliage d'Orléans avec 123 voix sur 158 votants. Il n'eut qu'un rôle parlementaire peu important, et se borna à voter avec la majorité. Plus tard, il devint président du tribunal de commerce d'Orléans. Il était administrateur de l'hôpital général.

LEFORT (JACQUES, CHEVALIER), député au Corps législatif de l'an XII à 1810, né à Genève (Suisse) le 1^{er} septembre 1757, mort à une date inconnue, « fils de Abraham Lefort, citoyen, et de Louise Auriol », exerçait la double profession de professeur et d'avocat. Président du tribunal criminel du département du Léman, membre de la Légion d'honneur (25 prairial an XII), il fut désigné, le 29 thermidor de la même année, par le Sénat conservateur, pour représenter le département du Léman au Corps législatif. Il quitta cette Assemblée en 1810, après avoir été créé chevalier de l'Empire (21 décembre 1808). Il exerça, jusqu'à la fin du règne, les fonctions de président du tribunal de première instance du Léman.

LEFORT-GONSSOLIN (ALPHONSE-EDOUARD), député de 1846 à 1848, représentant du peuple en 1848, né à Paris le 24 mars 1802, mort à Nice (Alpes-Maritimes) le 12 avril 1863, fils d'un fabricant de drap, fut commissionnaire en toiles, puis banquier à Rouen, et noté parmi les libéraux intransigeants de la région. Il fut élu, le 1^{er} avril 1846, député du 3^e collège de la Seine-Inférieure (Rouen), par 433 voix (856 votants, 932 inscrits), contre 400 à M. Keitinger. Il prit place à l'extrême-gauche, dénonça énergiquement les marchés scandaleux

de l'administration de la marine, et vota contre le ministre Guizot. Le 23 avril 1848, il fut élu représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée Constituante, le 3^e sur 19, par 142,700 voix. Membre du comité des finances, il vota parfois avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu à la Législative, il ne reentra plus dans la vie politique.

LEFRANC (JEAN-BAPTISTE), membre de la Convention, député au Conseil des Cinq-Cents, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 12 juillet 1758, mort à une date inconnue, était administrateur du département et procureur-syndic du district de Mont-de-Marsan, lorsqu'il fut élu, le 4 septembre 1792, député des Landes à la Convention nationale, le 2^e sur 6, par 183 voix (335 votants). Il prit place parmi les modérés et s'exprima ainsi dans le procès du roi, au 3^e appel nominal : « Je n'ai jamais cru voter que comme législateur. Je crois que la mesure de sûreté préférable est le bannissement, et préalablement la réclusion, jusqu'à la paix. » Il prit quelquefois la parole pour proposer de faire conduire en France les étalons et bœufs de race espagnole; pour se plaindre d'être calomnié par Fréron; pour demander l'armement des patriotes du département des Landes. Réélu, le 4 brumaire an IV, par ses collègues de la Convention député au Conseil des Cinq-Cents, il donna son opinion sur la répartition de l'emprunt forcé, sur l'établissement d'une banque, sur le mode de paiement du milliard promis aux défenseurs de la patrie, etc. Sous l'Empire, J.-B. Lefranc devint procureur impérial à Mont-de-Marsan.

LEFRANC (JACQUES), député au Corps législatif en l'an X, né à Mont-de-Marsan (Landes) le 4 novembre 1750, mort à Malaga (Espagne) le 5 novembre 1809, entra comme simple soldat au régiment de Béarn le 26 février 1769, et termina son congé le 11 novembre 1775. Le 13 mai de l'année suivante, il rengagea au régiment de Dauphiné, devint sergent au mois de mai 1780, sous-lieutenant aux grenadiers le 31 juillet 1787, passa dans la garde nationale à la Révolution, et fut nommé chef du 3^e bataillon des Landes le 15 janvier 1793. Appelé au commandement de la 4^e demi-brigade le 30 vendémiaire an II, il fut envoyé à l'armée des Pyrénées-Orientales, et se distingua à Itzarrette, à Bedarritz et dans la vallée de Bastan. A l'armée de l'Ouest en l'an IV, au corps expéditionnaire d'Irlande en l'an V, il fut attaché, au retour de cette tentative de débarquement, à l'armée des côtes de l'Océan, puis à l'armée du Rhin, sous les ordres de Moreau, en l'an VIII. Placé dans la division Richepanse, il prit part au combat d'Erbach (26 floréal), aux batailles d'Hohenlinden et de Lambach, et reçut, pour sa brillante conduite, un sabre d'honneur du premier consul (le 15 ventôse an IX). Élu par le Sénat conservateur, le 6 germinal an X, député des Landes au Corps législatif, il fut promu général de brigade le 3 germinal an XI, commandeur de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII, fut attaché à

l'armée du Nord en l'an XIV, fit la campagne de 1806 au 2^e corps de réserve, fut blessé à Galymin, reentra en France et y resta en convalescence jusqu'à Tilsitt. Le 6 novembre 1807, il était appelé au corps d'observation des côtes de l'Océan, qu'il suivit en Espagne. Il s'empara de l'arsenal de Madrid, et fut versé dans le corps du général Dupont. Fait prisonnier après la malheureuse capitulation de Baylen, il mourut des suites des mauvais traitements qu'il subit dans les prisons de Malaga.

LEFRANC (BERNARD-EDME-VICTOR-ETIENNE), représentant en 1848, en 1849, en 1871, ministre, député de 1876 à 1877, sénateur de 1881 à 1883, né à Garlin (Basses-Pyrénées) le 2 mars 1803, mort à Saint-Sever (Landes) le 12 septembre 1883, neveu du conventionnel Lefranc (v. p. haut), fut élevé chez des religieux à Aire, puis alla étudier le droit à la faculté de Paris, et revint s'inscrire au barreau de Mont-de-Marsan. Il fit de l'opposition au gouvernement de Louis-Philippe, appartint au conseil municipal, et manifesta des opinions démocratiques qui le firent nommer, après la révolution de février, commissaire général du gouvernement provisoire dans les Landes. Élu, le 23 avril 1848, comme républicain modéré, représentant de ce département à l'Assemblée constituante, le 1^{er} sur 7, par 57,156 voix. M. Victor Lefranc soutint la politique du général Cavaignac, et vota, tantôt avec la droite tantôt avec la gauche : contre le rétablissement du cautionnement, contre les poursuites contre Louis Blanc; à raison des événements du 15 mai et pour les poursuites contre Caussidière, pour le rétablissement de la contrainte par corps, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail. Absent le jour du vote de l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac (25 novembre 1848), il écrivit qu'il regrettait de n'avoir pu s'associer « à cet acte de justice et de reconnaissance ». Il se prononça encore contre la réduction de l'impôt du sel, contre la proposition Rateau, pour l'interdiction des clubs, contre les crédits de l'expédition romaine, contre l'amnistie, etc. M. Victor Lefranc fut renvoyé par le même département à l'Assemblée législative (13 mai 1849), le 1^{er} sur 6, avec 34,140 voix (49,762 votants, 82,019 inscrits). Il combattit alors, quoique assez timidement, la politique de l'Élysée, prit plusieurs fois la parole dans l'Assemblée et vota généralement avec la minorité démocratique. Le coup d'État du 2 décembre le rendit à la vie privée. Sous l'Empire, il prit au barreau de Paris une place assez distinguée, et devint membre du conseil de l'ordre. Candidat indépendant au Corps législatif dans la première circonscription des Landes, il échoua : le 1^{er} juin 1863, avec 13,320 voix, contre 18,948 à M. de Guilloutet, candidat officiel, élu; et, le 24 mai 1869, avec 15,205 voix contre 21,917 au député sortant, réélu. La révolution du 4 septembre 1870 rappela M. Victor Lefranc à la vie politique. Nommé tout d'abord, par le gouvernement de la Défense nationale, membre de la commission provisoire chargée de remplacer le conseil d'État, il se démit de cette fonction le 27 septembre, et posa dans les Landes sa candidature à la future Assemblée nationale : il fut élu représentant de ce département, le 8 février 1871, le 1^{er} sur 7, par 57,586 voix (74,902 votants, 34,409 inscrits). Il siégea au centre gauche, et ne tarda pas à prendre dans la nouvelle assemblée une situation importante. Rapporteur de

la proposition qui confiait à Thiers le pouvoir exécutif (19 février), puis de la commission chargée de rouvrir les négociations du gouvernement avec la Prusse en vue de la conclusion de la paix, il se montra très favorable (1^{er} mars) à l'acceptation des conditions imposées par l'ennemi : on remarqua le discours dans lequel il s'efforça, non sans habileté, de combattre sur ce point les préventions et l'hostilité de la gauche, et celui qu'il prononça *contre* le projet de donner aux villes une représentation distincte de celle des campagnes. Après le second siège de Paris, le 9 juin 1871, M. Victor Lefranc fut nommé ministre de l'Agriculture et du Commerce. En cette qualité, il eut à remplir à Londres, auprès du ministère Gladstone, une délicate mission relative à la révision des traités de commerce : cette mission n'eut pas tout le succès qu'en espérait le gouvernement. M. V. Lefranc représenta la France à l'inauguration du tunnel de Mont-Cenis. Le 6 février 1872, il remplaça, au ministère de l'Intérieur, M. Casimir Perier démissionnaire, et se montra particulièrement soucieux, dans ce poste, de se concilier les suffrages de la droite et de prévenir, s'il était possible, toute opposition systématique de sa part ; il ne put y parvenir, malgré des concessions telles que le maintien de l'état de siège, dont il se déclara partisan, la présentation, pour la répression des délits de presse, d'un projet de loi rigoureux, la remise en vigueur de la loi de 1814 sur l'obligation du repos du dimanche, en ce qui concernait les travaux entrepris pour le compte de l'Etat, etc. Le 30 novembre 1872, les adresses envoyées à M. Thiers par plusieurs conseils municipaux de France donnèrent lieu, de la part de la majorité monarchiste, au vote d'un ordre du jour contraire à la politique du ministre de l'Intérieur qui remit, séance tenante, sa démission et reprit sa place dans les rangs du centre gauche. M. Victor Lefranc se rapprocha alors du parti républicain, avec lequel il vota : *contre* la chute de Thiers au 24 mars, *contre* le ministère de Broglie, *pour* l'amendement Wallon et *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Candidat, sans succès, aux élections sénatoriales du 30 janvier 1876, qui ne lui donnèrent, dans les Landes, que 179 voix sur 393 votants, contre 197 à M. de Gavardie monarchiste, il fut porté, comme candidat républicain, aux élections législatives suivantes (20 février), dans la circonscription de Mont-de-Marsan. Elu, par 5,043 voix (9,291 votants, 13,064 inscrits), contre 2,108 à M. Pidoux, 1,645 à M. Pazat, et 456 à M. Dupont, il siégea dans la nouvelle Chambre, comme à l'Assemblée précédente, au centre gauche, et s'associa à la protestation des 363 contre le gouvernement du Seize-Mai. Aux élections du 14 octobre 1877, sa candidature échoua avec 5,157 voix contre celle du candidat bonapartiste et officiel, M. Castaignède, élu par 5,722 suffrages. Dès lors, les gauches du Sénat songèrent à offrir à M. V. Lefranc, en compensation de cet échec, un siège de sénateur inamovible : mais son nom, plusieurs fois adopté par elles, ne réunit, le 24 novembre 1877, que 135 voix contre 143 à M. Grandperret, élu ; le 4 décembre, que 133 voix sur 280 votants ; le 19 février 1878, que 135 contre 140 à M. de Carayon-Latour, élu. Enfin, la majorité de la Chambre haute s'étant déplacée à la suite du renouvellement triennal de 1879, — renouvellement qui avait été pour l'ancien ministre l'occasion d'un nouvel échec dans les Landes, contre son concurrent, M. de Gavardie, — M. Victor Lefranc put succéder, le 21 mai 1881, avec 151 voix

sur 255 votants, à M. Oscar de La Fayette-décédé. Il s'assit au centre gauche et participa aux derniers votes du groupe le moins avancé du parti républicain, jusqu'à l'époque de sa mort. M. Victor Lefranc fut remplacé au Sénat, le 17 novembre 1883, par M. de Pressensé. Il avait présidé longtemps le conseil général des Landes où il représentait le canton de Saint-Sever. Protectionniste convaincu, il était membre de la Société des Agriculteurs de France ; il a collaboré au *Journal d'Agriculture pratique* et a publié un *Traité sur l'éducation agricole*, très estimé.

LEFRANC (PIERRE-JOSEPH), représentant en 1848, en 1849 et en 1871, sénateur de 1876 à 1877, né à Montmiray-la-Ville (Jura) le 26 novembre 1815, mort à Versailles (Seine-et-Oise) le 16 juin 1877, fils d'un cultivateur qui avait été volontaire de 1792, consacra à l'étude les loisirs que lui laissaient les travaux agricoles, et, étant entré dans une étude de notaire, apprit, sans maître, les langues classiques. Il vint ensuite étudier le droit à Paris, fut reçu avocat, et collabora (1844), sous le pseudonyme de Jean Bonhomme, à la *Revue indépendante*. Le choix des Arago l'appela à la rédaction en chef du journal *l'Indépendant des Pyrénées-Orientales*, fondé à Perpignan : M. Pierre Lefranc y mena contre le gouvernement de Louis-Philippe, contre le préfet du département et contre le général de Castellane, qui y commandait, une série de vigoureuses campagnes, qui lui valurent quatorze procès politiques, et 25,000 francs d'amendes. Républicain, il salua avec joie la révolution de février 1848, fit partie de la commission administrative du département, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant des Pyrénées-Orientales à l'Assemblée constituante, le 5^e et dernier, par 15,442 voix (36,773 votants, 45,700 inscrits). Membre du comité des finances, il alla siéger dans le groupe le plus avancé du parti démocratique, avec lequel il vota : *contre* le rétablissement du cautionnement et de la contrainte par corps, *contre* les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, *pour* l'abolition de la peine de mort, *pour* l'amendement Grévy, *pour* le droit au travail, *contre* l'ensemble de la Constitution, *contre* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac, *contre* la proposition Rateau, *pour* l'amnistie, *pour* la mise en accusation du président L.-N. Bonaparte et de ses ministres, etc. Il s'était associé, en juin 1848, aux protestations de la Montagne contre l'état de siège. Son opposition à la politique de l'Elysée ne se démentit pas dans l'Assemblée législative, où le même département le renvoya (13 mai 1849), le 3^e sur 4, avec 20,732 voix (32,466 votants, 47,330 inscrits). Il appartint à la minorité républicaine, s'associa à tous ses votes comme à toutes ses manifestations : *contre* l'expédition romaine, *contre* la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, *contre* la loi restrictive du suffrage universel, etc., et se montra très hostile au coup d'Etat de 1851, qui l'expulsa de France. Il s'occupa alors de commerce et reprit, plus tard, à Perpignan la direction d'un journal. Le gouvernement du 4 septembre 1870 l'appela à la préfecture des Pyrénées-Orientales ; ayant quitté ces fonctions pour se présenter, le 8 février 1871, comme candidat républicain, à l'Assemblée nationale, il fut élu représentant de son département, le 3^e sur 4, par 20,691 voix (29,916 votants, 54,120 inscrits), s'assit à gauche et vota : *contre* les préliminaires de paix, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *pour* la dissolution de l'Assemblée, *contre*

la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, la loi des maires, le ministère de Broglie, pour les amendements Wallon et Pascal Duprat et pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Il parut quelquefois à la tribune, notamment pour combattre le système du cautionnement des journaux, et, pour répondre aux attaques du général Ducrot (r. ce non), qui avait dénoncé, en mars 1872, à ses collègues, un article publié par le député des Pyrénées-Orientales dans l'*Indépendant*, article que le général estimait injurieux pour l'Assemblée. M. P. Lefranc revendiqua la responsabilité de son article et demanda à être renvoyé devant le jury ; mais le général Changarnier proposa à la majorité « l'amnistie du dédain. » Lors des élections sénatoriales du 30 janvier 1876, M. Pierre Lefranc, porté candidat par les républicains en compagnie de M. Emmanuel Arago, se présenta, commelui, en qualité « d'auteur et conservateur de la Constitution du 25 février. » Il fut élu sénateur des Pyrénées-Orientales par 155 voix sur 278 votants, appartenant, dans la Chambre haute, à la gauche républicaine, et mourut à Versailles en 1877. Le 2 décembre de cette année, il fut remplacé, comme sénateur, par M. Massot. On a de M. Pierre Lefranc quelques romans et brochures politiques : *La République et les partis* (1851); *Le Mariage du vicaire* (1863); *Le Rastel électoral* (1868), etc.

LEFRANC DE POMPIGNAN (JEAN-GEORGES), député en 1789, et ministre, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 22 février 1715, mort à Paris le 29 décembre 1790, frère du poète lyrique Jean-Jacques Lefranc de Pompignan (1709-1784), fit de bonnes études au collège Louis-le-Grand, les continua au séminaire de Saint-Sulpice, entra dans les ordres, fut pourvu d'un canonicat avec le titre d'archidiacre, et fut appelé, de très bonne heure (25 décembre 1742) à l'évêché du Puy. Abbé commendataire de Saint-Chaffre en son diocèse (1747), il fit partie, en 1755, de l'Assemblée du clergé, et suivit les inspirations du cardinal de la Rochefoucauld, qui tenait alors la feuille des bénéfices, ce qui valut aux partisans de ce prélat le surnom de *feuillants*, par opposition avec le groupe des *théatins*, amis du théatin Boyer, ex-évêque de Mirepoix. Désigné par l'Assemblée pour adresser au pape les articles qu'elle arrêta, il fut encore membre de celle de 1760, éleva la voix en faveur des ecclésiastiques bannis par le parlement, présenta à ce sujet des *Remontrances* au roi, et publia vers la même époque « contre les philosophes et l'incrédulité », plusieurs écrits qui furent remarqués : *Questions diverses sur l'incrédulité* (1753); le *Véritable usage de l'autorité séculière dans les matières qui concernent la religion* (1753); l'*Incrédulité convaincue par les prophètes* (1759); la *Religion vengée de l'incrédulité par l'incrédulité elle-même* (1772), etc. En février 1774, Lefranc de Pompignan, qui avait prononcé, quelques années auparavant, l'oraison funèbre de Marie Leczinska, fut nommé par Louis XV à l'archevêché de Vienne. Présent, en cette qualité, à la réunion des Etats du Dauphiné, il s'y prononça pour les revendications du tiers, et fut aussi désigné, l'année suivante (2 janvier 1789), aux suffrages des électeurs du clergé de cette province, qui l'envoyèrent siéger aux Etats-Généraux. Là, il fut, avec Champion de Cicé, archevêque de Bordeaux, le premier à se prononcer pour la vérification des pouvoirs en commun, et compta

114 adhérents contre 133. Il se réunit peu après aux communes et prit une part active aux premiers travaux de l'Assemblée nationale, dont il fut bientôt élu président. Le 4 août, le roi le chargea de la feuille des bénéfices dont venait de se démettre M. de Marbœuf, archevêque de Lyon; il en instruisit ses collègues de l'Assemblée. Pourvu du titre de ministre d'Etat le 5 août, il prit séance au conseil, et quitta son siège épiscopal par suite de l'impossibilité où il était de résider dans le diocèse; il reçut en échange l'abbaye de Buzai. Mais bientôt les nominations aux bénéfices ecclésiastiques furent suspendues (9 novembre); Lefranc de Pompignan devint alors ministre sans portefeuille. Lors de la discussion de la constitution civile du clergé, souffrant déjà de la maladie qui l'emporta, il dut s'abstenir d'assister aux séances du conseil et ne put faire prévaloir, conformément aux instructions que lui avait adressées le pape Pie VI, son opinion, laquelle était contraire aux nouveaux décrets : la constitution civile reçut, le 25 août, la sanction royale. Lefranc de Pompignan mourut le 29 décembre suivant. On lui doit encore de nombreux *Mandements*, *Lettres pastorales* et *Rapports à l'Assemblée du clergé*, et un ouvrage posthume, imprimé en 1802 : *Lettres à un évêque sur plusieurs points de morale et de discipline*.

LEFRANÇOIS (JOSEPH-ETIENNE-BENOIT), député en 1789, né à Caen (Calvados) le 17 octobre 1733, mort à Caen le 26 décembre 1826, curé de Mutrécy, fut élu, le 26 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Caen. Son rôle à l'Assemblée n'a pas laissé de trace au *Moniteur*.

LEFRANÇOIS (JEAN), représentant du peuple en 1848, né à la Membrolle (Maine-et-Loire) le 17 octobre 1790, mort à la Membrolle le 24 février 1852, était fils d'un maçon qui lui fit donner de l'instruction. Reçu chirurgien militaire, il fit la campagne de Saxe en 1813, fut fait prisonnier à Leipsig, resta dix mois en captivité, et, à son retour, fut attaché à l'hôpital militaire de Strasbourg. Il se fit alors recevoir docteur, et alla exercer sa profession à la Membrolle, où il resta 13 ans, puis à Angers, où il acquit une certaine réputation. Il était resté bonapartiste jusqu'en 1815; à cette époque même, il fut maille à partir avec la justice et fit quelques mois de prison pour un écrit jugé séditieux. Hostile au gouvernement qui l'avait fait condamner, il s'affilia aux sociétés secrètes et manifesta des opinions républicaines. Conseiller municipal d'Angers (1831), conseiller d'arrondissement (1833), conseiller général (1840), il fut élu représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée constituante, le 23 avril 1848, le 10^e sur 12, par 69,292 voix. Il prit place à gauche, fit partie de comité de l'administration départementale et communale, et vota pour le bannissement de la famille d'Orléans, contre les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, pour l'impôt progressif, pour l'incompatibilité des fonctions, pour l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, contre la proposition Rateau, contre l'interdiction des clubs, contre l'expédition de Rome, pour la demande de mise en accusation du président et des ministres. Non réélu aux élections générales du 13 mai 1849 pour l'Assemblée législative, il posa, le 8 juillet 1849, sa candidature